



Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle
Ecole bilingue ABCM Jean Petit
3a, rue du Florimont
68040 INGERSHEIM

+33 9 72 12 75 64 (école) +33 6 83 56 75 30 ou +33 9 72 12 75 00 (périscolaire)
<http://www.abcm-jeanpetit.eu> / dkinderstub@abcmzwei.org



A CONSERVER

Chers parents,

Vous souhaitez **pré-inscrire** votre enfant à l'école ABCM Zweisprachigkeit et nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre association.

L'Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle (ABCM Zweisprachigkeit) a été créée en 1990 par des parents souhaitant offrir à leurs enfants un enseignement précoce de l'allemand, langue régionale d'Alsace. Les premières classes bilingues associatives ont donc été créées en 1991 par l'association ABCM Zweisprachigkeit. Il existe à l'heure actuelle 10 sites en Alsace et Moselle qui scolarisent près de 1050 élèves.

Nos écoles proposent un enseignement en classe de maternelle et élémentaire fondé sur le bilinguisme français-langue régionale dans ses dimensions standard, l'allemand et dialectales.

L'utilisation des dialectes comme vecteur de communication constitue notre grande force puisque nous sommes les seules écoles à le pratiquer en Alsace.

Un concept pédagogique novateur

Afin de permettre aux enfants d'accéder au bilinguisme français-langue régionale, il est important de développer une pratique précoce et intense de la langue régionale grâce à un bain linguistique immersif, dès la première année de la maternelle.

L'école bilingue place l'enfant dans une situation de communication dans cette seconde langue. L'enfant accède à la langue régionale de façon spontanée et naturelle, en pratiquant ses activités de jeu et d'éveil dans cette langue.

Une école résolument associative et dynamique

Les écoles ABCM Zweisprachigkeit sont principalement gérées par les parents d'élèves dans le cadre des associations de parents d'élèves locales. Nos écoles ne peuvent vivre et se développer que grâce à la participation active des parents. Ces derniers s'engagent non seulement à participer à la gestion de l'école (gestion du périscolaire, aménagement et entretien des locaux, promotion du bilinguisme et de l'école, ...) mais aussi à la vie de l'école (participation aux sorties et aux activités, ...).

L'enseignement bilingue précoce représente un atout confirmé et reconnu (développement intellectuel et personnel, acquisition aisée d'autres langues, ... etc.). Ce concept pédagogique est accessible à tous les enfants, même ceux issus de foyers non dialectophones ou non germanophones, à condition que les parents s'intéressent et valorisent cette seconde langue et sa culture.

Nous vous souhaitons, chers Parents, la bienvenue dans nos écoles ABCM Zweisprachigkeit et, à vos enfants, une excellente année scolaire.

Cordialement,

Karine SARBACHER,
Présidente de l'association
A.B.C.M. Zweisprachigkeit



Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle

Ecole bilingue ABCM Jean Petit

3a, rue du Florimont

68040 INGERSHEIM

+33 9 72 12 75 64 (école) +33 6 83 56 75 30 ou +33 9 72 12 75 00 (périscolaire)

<http://www.abcm-jeanpetit.eu> / dkinderstub@abcmzwei.org



A CONSERVER

Chers parents,

Adhérer à l'association D'Kinderstüb, c'est être un membre actif qui se traduit par un engagement fort des parents.

L'association A.B.C.M. Zweisprachigkeit a délégué à l'association D'KINDERSTUB, association des parents d'élèves de l'école A.B.C.M. Zweisprachigkeit d'Ingersheim, la gestion de l'école, notamment la gestion des locaux, leur aménagement et leur entretien.

A.B.C.M. Zweisprachigkeit hat der Elternvereinigung D'Kinderstüb die Aufgaben, die im Zusammenhang mit der Verwaltung der haguener Schule stehen, übertragen. Zudiesen Aufgabengehören auch Ausbau, Wartung und Pflege der lokalen Infrastruktur.

Le **bénévolat** de tous est une condition indispensable pour assurer le développement continu de notre école et un accueil de qualité à nos enfants. Des modalités de participation des parents à la vie associative, aux travaux d'aménagement et d'entretien ont été définies par le conseil d'administration de l'association D'KINDERSTUB.

Unsere Schule ist angewiesen auf die Unterstützung aller Eltern. Ohne diese Hilfe wäre der Betrieb der Schule und die Qualität, der unseren Kinder nangebotenen Aktivitäten, nichtsicherzustellen. Im Aufsichtsrat der Elternvereinigung D'KINDERSTUB wurde der Rahmen definiert, welcher die Teilnahmepflicht der Eltern an den gemeinnützigen Aufgaben regelt.

Chaque famille devra s'investir au minimum 30 heures au sein de l'association tout au long de l'année scolaire. Chaque heure de participation effectuée sera comptabilisée.

Liste des activités concernées :

- Réunion de préparation à la Fête de la Saint Martin
- Participation à la Fête de la Saint Martin
- Réunion de préparation du Marché de l'Avent
- Participation au Marché de l'Avent
- Participation au Marché Saint Nicolas d'Ingersheim
- Préparation et Participation à la Fête de Noël des élémentaires
- Participation à la Bourse aux Livres
- Réunion de préparation à la Fête de l'école / Kermesse de l'école
- Participation à la Fête de l'école / Kermesse de l'école
- Lavage du linge de la Kinderstüb (1h)
- Accompagnement au Home du groupe de 19 élèves pour le repas intergénérationnel (1h45)
- Journées de travaux
- Participation aux commissions
- Accompagnement à la piscine (CP-CE1) et patinoire (MS-GS) : modalités données à la rentrée.

Nota : Les fabrications de gâteaux et beignets ne sont pas pris en compte et toute autre manifestation non listée ne sera pas comptabilisée.

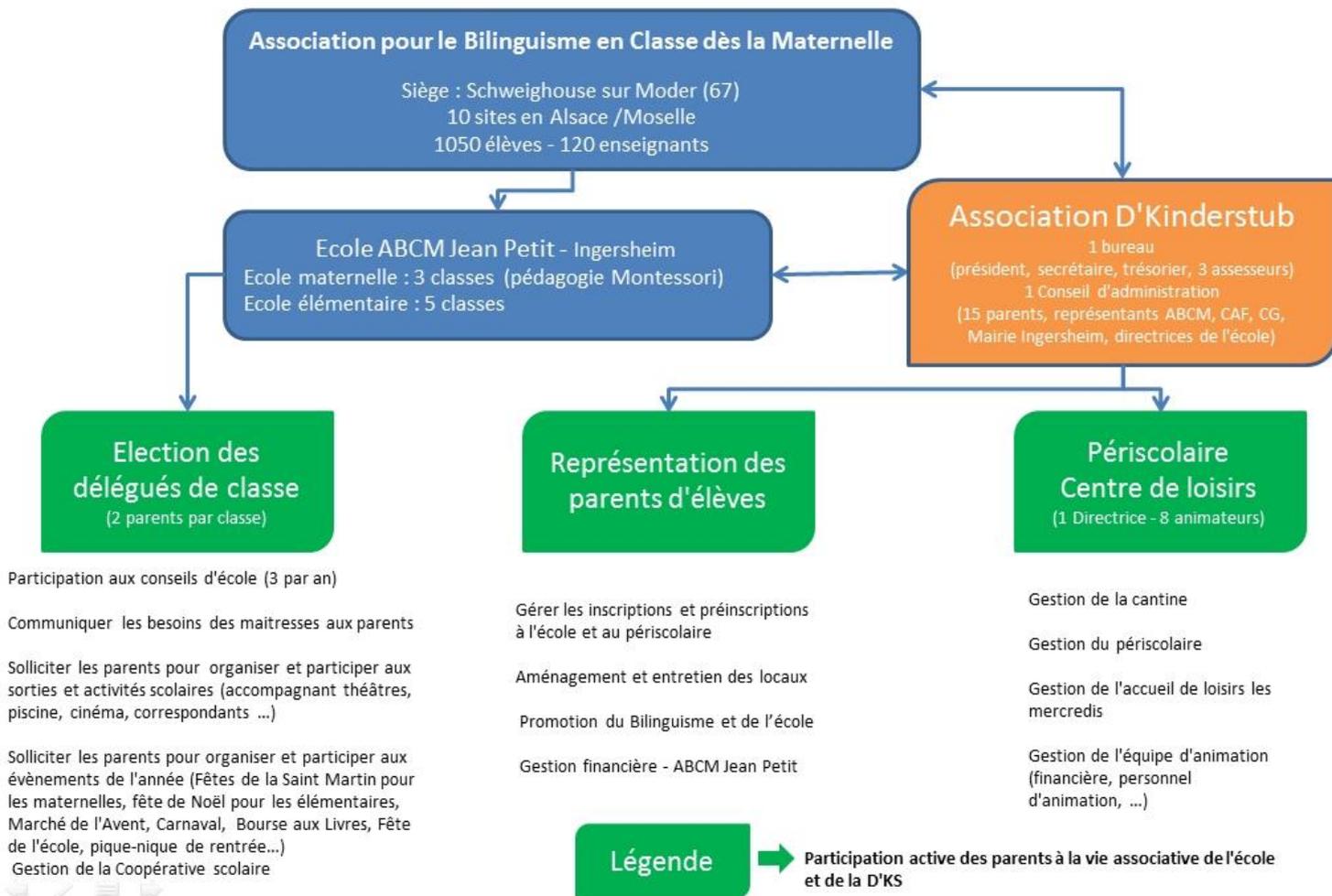
A la fin de l'année scolaire, le décompte sera fait par le bureau de l'association et les familles qui n'auront pas cumulées les 30 heures, se verront prélevées du dépôt de garantie fixé à 400€. (Un courrier sera préalablement envoyé aux familles).



Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle
 Ecole bilingue ABCM Jean Petit
 3a, rue du Florimont
 68040 INGERSHEIM
 +33 9 72 12 75 64 (école) +33 6 83 56 75 30 ou +33 9 72 12 75 00 (périscolaire)
<http://www.abcm-jeanpetit.eu> / dkinderstub@abcmzwei.org

A CONSERVER

Organisation du site d'Ingersheim



**A CONSERVER**

**PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION
DU DOSSIER DE (RE-) INSCRIPTION
Unterlagen für die (Wieder-)Einschreibung**

Pièces à fournir par toutes les familles

- Dossier d'inscription à l'association ABCM Zweisprachigkeit - association D'KINDERSTUB/ *Einschreibeformular ABCM Zweisprachigkeit-assoziation D'KINDERSTUB*
- 1 chèque à l'ordre de ABCM Zweisprachigkeit Ingersheim s'élevant à
 - Maternelles : 40 € pour le premier enfant de la famille et 35 € pour ses frères et soeurs (encaissement en juillet 2015) (coopérative scolaire + fournitures scolaires) / *1 Scheck von 40 € ausgestellt auf ABCM für das erste Kind, und 35 € für jedes weitere Geschwisterkind (eingelöst im Juli 2015)*
 - Élémentaires : 30 € pour le premier enfant de la famille et 25 € pour ses frères et soeurs (encaissement en juillet 2015) (coopérative scolaire) / *1 Scheck von 30 € ausgestellt auf ABCM für das erste Kind, und 25 € für jedes weitere Geschwisterkind (eingelöst im Juli 2015)*
- Fiche d'urgence individuelle pour chaque enfant à l'attention des enseignants / *Notfallblatt je Kind*
- Fiche médicale individuelle pour chaque enfant/ *Notfallblatt je Kind für D'kinderstub*
- Copie du carnet de santé de l'enfant (vaccinations obligatoires : DTPolio) / *Kopie des Impfpasses (Pflichtimpfungen : Diphtherie, Tetanus, Polio).*
- Attestation d'assurance scolaire et extra scolaire **obligatoire (à fournir au plus tard le 10/09/2015)** / *Schulversicherungs nach weis ist Pflicht (spätestens bei Schulbeginn einzureichen)*

Pièces à fournir par les nouvelles familles

- Autorisation de prélèvement pour l'Association D'KINDERSTUB + copie de l'IBAN/ *Einzugsermächtigung für den Elternverein D'Kinderstub + Kopie des Nachweises über die Bankverbindung (IBAN) (annexe 2)*
- Autorisation de prélèvement pour l'Association ABCM + copie de l'IBAN / *Einzugsermächtigung für ABCM + Kopie des Nachweises über die Bankverbindung (IBAN) (annexe 1)*
- Pour les nouvelles inscriptions en maternelle : 4 photos d'identité + 1 photo (13cm x 10cm) / *Für die erstmalige Anmeldung (i.d.R. erstes Kindergartenjahr) : 4 Passfotos und ein Foto (13cm x 10cm)*
- Pour les inscriptions en 1^{ère} année maternelle certificat médical établi par le médecin traitant / *Anmeldung im ersten Kindergartenjahr : ärztliches Attest vom Hausarzt*
- Fiche d'environnement linguistique (annexe3)

**REMARQUES IMPORTANTES
Wichtige Anmerkungen**

La demande d'inscription sera prise en compte uniquement / Das Einschreibungsformular wird nur berücksichtigt :

- si l'autorisation de prélèvement avec copie de l'IBAN est fournie au dossier / *wenn der Zahlungsnachweis der Akte beiliegt (Überweisung....)*

- si le dossier est renseigné correctement / *wenn alle oben aufgeführten Unterlagen beigefügt sind.*

Une inscription est valable seulement après réception de celui-ci



Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle
 Ecole bilingue ABCM Jean Petit
 3a, rue du Florimont
 68040 INGERSHEIM
 +33 9 72 12 75 64 (école) +33 6 83 56 75 30 ou +33 9 72 12 75 00 (périscolaire)
<http://www.abcm-jeanpetit.eu> / dkinderstub@abcmzwei.org

A REMETTRE

DOSSIER D'INSCRIPTION ABCM Zweisprachigkeit – association D'KINDERSTUB
ABCM Zweisprachigkeit Einschreibungsunterlagen - D'KINDERSTUB
ANNEE SCOLAIRE - Schuljahr 2015/ 2016

SITUATION FAMILIALE DES PARENTS / FAMILIENSTAND

Situation familiale déclarée :

- Marié(e)/Verheiratet Parent isolé/Alleinerziehend Divorcé(e)- séparé(e) / Geschieden- getrennt
 Vie maritale / ehel. Gemeinschaft Veuf(ve) / Verwitwet Autre / Sonstiges

Père (VATER) :

Nom (Geburtsname) : Prénom (Vorname) :

Adresse :

CP (Plz) : Ville (Stadt) :

Tél fixe (Tel.) : Tél professionnel (Tel. Arbeitsplatz):

Portable (Handy) : E-mail :

Profession (Beruf): Employeur (Arbeitgeber) :

Etes-vous affilié (même si vous ne percevez pas d'allocations) ? à la CAF oui non
 Sind sie (selbst wenn sie keine Beihilfe bekommen) bei CAF oder MSA gemeldet ? MSA oui non

MÈRE (MUTTER) :

Nom jeune fille (Geburtsname) : Prénom (Vorname) :

Adresse si différente (Adresse wenn unterschiedlich) :

CP (Plz) : Ville (Stadt) :

Tél fixe (Tel.): Tél professionnel (Tel. Arbeitsplatz) :

Portable (Handy) : E-mail :

Profession (Beruf) : Employeur (Arbeitgeber) :

Etes-vous affilié(e) (même si vous ne percevez pas d'allocations) ? à la CAF oui non
 Sind sie (selbst wenn sie keine Beihilfe bekommen) bei CAF oder MSA gemeldet ? MSA oui non

Courrier Mail à envoyer à / Korrespondenz an :

Adresse Mail 1 :

Adresse mail 2 : (à renseigner si vous le souhaitez)

Je soussigné(e) / Der Unterzeichner (Name) :

Inscris mon (mes) enfants à l'école A.B.C.M. Zweisprachigkeit d'Ingersheim et D'KINDERSTUB / melde mein(e)
 Kind(er) in der Schule ABCM Zweisprachigkeit d'Ingersheim und D'KINDERSTUB an.



Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle
 Ecole bilingue ABCM Jean Petit
 3a, rue du Florimont
 68040 INGERSHEIM
 +33 9 72 12 75 64 (école) +33 6 83 56 75 30 ou +33 9 72 12 75 00 (périscolaire)
<http://www.abcm-jeanpetit.eu> / dkinderstub@abcmzwei.org



A REMETTRE

Premier enfant / Erstes Kind :

Nom (Name) : Prénom (Vorname) : Sexe (Geschlecht) :

Inscription en classe de (Einschreibung in die Klasse) :

Classe fréquentée l'année précédente (Klasse des Vorjahres) :

Date de naissance (Geburtsdatum) : Lieu / pays de naissance (Geburtsort) :

Nationalité (Staatsangehörigkeit) : français (französisch) allemande (deutsch) autre nationalité (sonstige Staatsangehörigkeit) :

Tuteur légal de l'enfant (Erziehungsberechtigter) :

père (Vater) mère (Mutter) autre (sonst.)

Résidence de l'enfant (Hauptwohnsitz des Kindes) en cas de séparation :

+ Joindre une copie du jugement en cas de séparation (Wenn die Eltern getrennt sind, ist eine Kopie des Gerichtsurteils erforderlich)

Deuxième enfant / Zweites Kind :

Nom (Name) : Prénom (Vorname) : Sexe (Geschlecht) :

Inscription en classe de (Einschreibung in die Klasse) :

Classe fréquentée l'année précédente (Klasse des Vorjahres) :

Date de naissance (Geburtsdatum) : Lieu / pays de naissance (Geburtsort) :

Nationalité (Staatsangehörigkeit) : française (französisch) allemande (deutsch)
 autre nationalité (sonstige Staatsangehörigkeit) :

Tuteur légal de l'enfant (Erziehungsberechtigter) :

père (Vater) mère (Mutter) autre (sonst.)

Résidence de l'enfant (Hauptwohnsitz des Kindes) en cas de séparation :

+ Joindre une copie du jugement en cas de séparation (Wenn die Eltern getrennt sind, ist eine Kopie des Gerichtsurteils erforderlich)

Troisième enfant / Drittes Kind :

Nom (Name) : Prénom (Vorname) : Sexe (Geschlecht) :

Inscription en classe de (Einschreibung in die Klasse) :

Classe fréquentée l'année précédente (Klasse des Vorjahres) :

Date de naissance (Geburtsdatum) : Lieu / pays de naissance (Geburtsort) :

Nationalité (Staatsangehörigkeit) : française (französisch) allemande (deutsch)
 autre nationalité (sonstige Staatsangehörigkeit) :

Tuteur légal de l'enfant (Erziehungsberechtigter) :

père (Vater) mère (Mutter) autre (sonst.)

Résidence de l'enfant (Hauptwohnsitz des Kindes) :

+ Joindre une copie du jugement en cas de séparation (Wenn die Eltern getrennt sind, ist eine Kopie des Gerichtsurteils erforderlich)

Nota : P.S. petite section - 3 Jahre / M.S. moyenne section - 4 Jahre / G.S. grande section - 5 Jahre /

C.P. - 1. Klasse / C.E.1 - 2. Klasse / C.E.2 - 3. Klasse / C.M.1 - 4. Klasse / C.M.2 - 5. Klasse.



A REMETTRE

FICHE D'URGENCE INDIVIDUELLE (PAR ENFANT)

INDIVIDUELLES NOTFALLBLATT (JE KIND)

Année scolaire / Schuljahr 2015- 2016

VEUILLEZ TOUJOURS LA REMPLIR SOIGNEUSEMENT – MEME EN CAS DE RE-INSCRIPTION

*Bitte immer vollständig ausfüllen – auch bei Wiedereinschreibung*Ecole / Schule : A.B.C.M. Zweisprachigkeit – D'KINDERSTUB - Ingersheim

Nom / Name : _____ Prénom / Vorname : _____

Classe / Klasse : _____ Date de naissance / Geburtsdatum : _____

Nom du représentant légal / Name und Adresse der Eltern oder des Erziehungsberechtigten :

.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale couvrant l'enfant / N° und Adresse der Krankenkasse :

.....

N° et adresse de l'assurance scolaire / N° und Adresse der Schulversicherung :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone. Im Notfall versucht die Schule schnellstmöglich die Familie zu erreichen. Bitte erleichtern Sie uns dies durch die Angabe mindestens einer der folgenden Telefonnummern :

Ordre de priorité <i>Rangfolge der Priorität</i>	Nom, Prénom <i>Name, Vorname</i>	Lien de Parenté <i>Verwandtschaftsverhältnis</i>	Téléphone de la personne à joindre (non utilisé dans l'annuaire) <i>Telefonnummer (wird vertraulich behandelt)</i>
1			Port. / Handy Dom. / Wohnsitz Bur. / Arbeitsplatz
2			Port. / Handy Dom. / Wohnsitz Bur. / Arbeitsplatz



Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle
Ecole bilingue ABCM Jean Petit
3a, rue du Florimont
68040 INGERSHEIM
+33 9 72 12 75 64 (école) +33 6 83 56 75 30 ou +33 9 72 12 75 00 (périscolaire)
http://www.abcm-jeanpetit.eu / dkinderstub@abcmzwei.org

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Im Notfall wird ein verletztes oder krankes Kind mit einem Rettungswagen in das geeignetste Krankenhaus gebracht. Die Familie wird sofort von uns verständigt.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné de sa famille. Ein minderjähriges Kind darf nur in Begleitung seiner Familie das Krankenhaus verlassen.

Autorisation d'intervention chirurgicale / Einverständniserklärung für chirurgische Eingriffe :

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame / Die Erziehungsberechtigte(n)

.....

OUI / NON Autorisons l'anesthésie de notre enfant /genehmigen, dass das Kind

.....

au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, aurait à subir une intervention chirurgicale / im Falle eines Unfalls oder einer schweren Krankheit für einen notwendigen chirurgischen Eingriff unter Narkose gesetzt werden darf.

Nous /Je nous(m)'engage(ons) à payer l'intégralité des frais de séjour m'incombant ainsi que les frais médicaux et d'hospitalisation éventuels / (Ich verpflichte mich den Krankenhaus aufenthalt und die Behandlungskosten zu zahlen).

Date / Datum :

Signature des parents / Unterschrift des Elterns :



Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle

Ecole bilingue ABCM Jean Petit

3a, rue du Florimont

68040 INGERSHEIM

+33 9 72 12 75 64 (école) +33 6 83 56 75 30 ou +33 9 72 12 75 00 (périscolaire)

<http://www.abcm-jeanpetit.eu> / dkinderstub@abcmzwei.org

A REMETTRE

**FICHE MEDICALE INDIVIDUELLE (PAR ENFANT)
INDIVIDUELLE GESUNDHEIT BLATT (JE KIND)
Année scolaire / Schuljahr 2015- 2016**

Date du dernier rappel de **vaccin antitétanique** / *Datum der letzten Tetanusimpfung* :(Pour être efficace, cette vaccination **nécessite un rappel à l'âge de 6 ans, 11 à 13 ans ...**).

Joindre la copie du carnet de santé (Kopie des Impfpasses erforderlich) Si votre enfant n'est pas vacciné il ne pourra être accueilli au sein de l'association, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant une contre-indication (cf règlement intérieur) (Ohneärztliches Attest (Kontraindikation) werden ungeimpfte Kinder nicht akzeptiert.)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (**allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre,...**) / *Anmerkungen zur Gesundheit des Kindes (Allergie, aktuelle Behandlungen, Vorsichtsmassnahmen....)* :

Dans le cas d'allergies (essentiellement alimentaires) ou maladies chroniques (asthme) merci de nous fournir un certificat médical afin qu'un protocole soit mis en place

Nom du médecin traitant / *Name des Hausarztes*:

Adresse :

CP (Plz): Ville (Stadt) :

Pays (Land) : Tél :

Autorisations diverses :Autorisation de transport (sortie en bus...) oui nonPrescription alimentaire oui non

Si oui, précisez :

 Allergie (joindre un certificat médical et le protocole à mettre en place) Sans porc et/ ou sans crustacé Végétarien Autre :

PREVENIR L'ECOLE ET L'ASSOCIATION LOCALE « D'KINDERSTUB » EN CAS DE CHANGEMENT SUR CETTE FICHE DURANT L'ANNEE (TÉLÉPHONE, MEDECIN, ALLERGIES, ...)

BITTE UNTERRICHTEN SIE DIE SCHULE UND „D'KINDERSTUB“ ÜBER JEDE ÄNDERUNG DER ANGABEN AUF DIESEM NOTFALLBLATT IM LAUFE DES SCHULJAHRES (TELEFON, ARZT, ALLERGIEN)

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche. *Ich bestätige die Richtigkeit aller Angaben*

Date / Datum :

Signature des parents / *Unterschrift der Eltern*



A REMETTRE

AUTORISATIONS

Nous Madame, Monsieur (Wir, Herr, Frau) :

Nom de(s) l'enfant(s), (Name des Kindes/ der Kinder):

.....

AUTORISATION DE SORTIE / EINVERSTÄNDNISERKLÄRUNG FÜR AUSFLÜGE :

Nous donnons notre accord quant à la participation de notre enfant aux sorties d'une journée ou d'une demi-journée organisées dans le cadre scolaire par l'école ABCM Zweisprachigkeit d'Ingersheim en France et en Allemagne du périscolaire D'KINDERSTUB.

Wir erlauben unserem Kind, an Tagesausflügen im Rahmen des Unterrichts der Schule ABCM Zweisprachigkeit Ingersheim oder an einer Aktivität der Kinderstüb in Frankreich und Deutschland teilzunehmen,

Oui / Ja

Non / Nein

Il est demandé aux parents français de faire établir une **carte d'identité** pour leur(s) enfant(s) *Ein Personalausweis ist für die Ausflüge Pflicht.*

PUBLICATION DE PHOTOS / VERÖFFENTLICHUNG VON FOTOS

Nous autorisons l'utilisation de photos de notre enfant dans les publications diffusées par l'Association à des fins de promotion des classes ABCM Zweisprachigkeit (site internet, bulletin, ...). Ces photos pourront également paraître dans la presse régionale. Cette autorisation vaut également pour les enregistrements de télévision effectués avec l'accord d'ABCM Zweisprachigkeit. Les parents en seront informés par affichage ou par note.

Wir erlauben, dass Fotos unseres Kindes (unserer Kinder) für PR-Zwecke für ABCM Schulen und in der regionalen oder lokalen Presse erscheinen dürfen. Diese Genehmigung bezieht sich auch auf Fernsehaufzeichnungen mit Genehmigung von ABCM. Die Eltern werden durch Anschlag oder Infonotiz vorher informiert.

Oui / Ja

Non / Nein

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX / RELIGIONSUNTERRICHT

L'enseignement religieux est dispensé uniquement aux enfants de l'école élémentaire (CP au CM2) à raison d'une heure par semaine. Les parents s'engagent, lors de cette inscription, à ce que leur(s) enfant(s) participe(nt) à ce cours durant toute la scolarité élémentaire de l'enfant. *Religionsunterricht für Kinder der 1. bis 5. Grundschulklasse wird eine Stunde pro Woche angeboten.*

Nous souhaitons que notre (nos) enfant(s) / *Wir wünschen, dass unser(e) Kind(er):*

Suive(nt) l'enseignement religieux de l'école *
Am Religionsunterricht teilnimmt/teilnehmen

Oui / Ja

Non / Nein

Date / Datum :

Signature des parents / Unterschrift des Elterns :



A REMETTRE

AUTORISATION DE RETRAITS D'ENFANTS

Ecole / Schule : A.B.C.M. Zweisprachigkeit – D'KINDERSTUB

Année scolaire 2015/ 2016

Schuljahr 2015/ 2016

Personen, die befugt sind, die Kinder abzuholen

Nous, soussignés, Madame, Monsieur / Die Unterzeichner, Frau, Herr
 autorisons par la présente les personnes énumérées ci-dessous à chercher notre / nos enfant(s) / erlauben hier
 mitfolgen den Personen, mein(e) / unser(e) Kind(er) abzuholen :

Nom, Prénom Name, Vorname	Lien de parenté Verwandtschaftsverhältnis	Adresse Anschrift	Tél Privé Tel. Privat	Tél Professionnel Tel. Arbeitsplatz

D'aucune façon, mon (mes) enfant(s) ne pourra(ont) être retiré(s) par une personne ne figurant pas sur cette liste / Mein(e) Kind(er) darf/dürfen ausschließlich von den oben angeführten Personen abgeholt werden.

Les enfants de maternelle n'ont pas le droit de quitter seuls l'école / Kindergartenkinder dürfen die Schule nicht alleine verlassen.

Les enfants de l'école élémentaire (CP au CM2) ont le droit de quitter seuls l'école, sauf demande écrite des parents / Grundschulkind (1. bis 5. Klasse) dürfen die Schule alleine verlassen, ausser es liegt ein gegen sätzlicherschriftlicher Antrag der Eltern vor.

Aucun enfant n'est autorisé à quitter seul le périscolaire D'KINDERSTUB : seules les personnes listées ci-dessus sont autorisées à chercher l'enfant
 (Die Kinder können die Kinderstüb nur mit einer von den oben angeführten Personen bzw. Erziehungsberechtigten verlassen)

Date / Datum :

Signature des parents / Unterschrift des Elterns :



A REMETTRE

**COTISATION D'ADHESION A L'ASSOCIATION ABCM ZWEISPRACHIGKEIT ET A
L'ASSOCIATION LOCALE DES PARENTS D'ELEVES D'KINDERSTUB**

Nous, parents (noms des parents) :

Déclarons inscrire notre (nos) enfant(s) à l'école ABCM Zweisprachigkeit d'Ingersheim

Reconnaissons avoir pris connaissance (consultables sur le site <http://www.abcm-jeanpetit.eu/>)

- du règlement intérieur de l'école ABCM Zweisprachigkeit d'Ingersheim, du périscolaire D'KINDERSTUB et nous nous engageons à les respecter et à les faire respecter
- des statuts de l'association D'Kinderstüb
- du projet éducatif de l'association D'Kinderstüb
- du document pédagogique de l'association D'Kinderstüb

Je sollicite par la présente l'acquisition de la qualité de « membre actif » prévue à l'article 6 des statuts.

Bénéficiants, en tant qu'adhérent, des droits liés à notre qualité de membre (notamment du droit de vote aux Assemblées Générales) et s'engageons à exécuter les obligations découlant des stipulations statutaires, découlant des décisions régulières prises par les organes décisionnels de l'association D'Kinderstüb ainsi que celles découlant des conditions générales d'adhésion stipulées en annexe 4 du présent bulletin d'adhésion.

Et réglons les cotisations ABCM Zweisprachigkeit et D'KINDERSTUB selon les modalités ci-après.

Wir Eltern (Namen)
erklären, unser(e) Kind(er) in die Schule ABCM Zweisprachigkeit Ingersheim einzuschreiben.

Wir erkennen (Ersichtlich auf der Internetseite <http://www.abcm-jeanpetit.eu/>)

- den Status
- die Interne Regelung
- das Erziehungsprojekt
- das pädagogische Dokument

des Vereins ABCM Zweisprachigkeit sowie des lokalen Elternvereins „D'Kinderstüb“ an, die im Tribunal d'Instance de Kaysersberg Vol. XI Folio 22 vorliegt.

Ich ersuche hiermit, als aktives Mitglied, erklärt im Artikel 6 der Statuten, aufgenommen zu werden.

Als Beitretender kommen wir in den Genuss der Mitgliedsrechte, insbesondere des Wahlrechtes an den Generalversammlungen. Wir erklären uns bereit, die Auflagen der in den Statuten angeführten Verpflichtungen einzuhalten, wie auch die daraus folgenden Entscheidungen, die regelmäßig von den Entscheidungsorganen des Vereins getroffen werden und auch diejenigen, die den allgemeinen Beitrittsbedingungen, siehe Anhang 4 der vorliegenden Beitrittserklärung, entsprechen.

Wir begleichen den Mitgliedsbeitrag ABCM Zweisprachigkeit und Kinderstüb nach den unten angegebenen Zahlungsbedingungen.

Date / Datum :

Signature des parents / Unterschrift der Eltern ::



A REMETTRE

BULLETIN D'INSCRIPTION AU PERISCOLAIRE

Les critères de priorité d'accueil pour la pause méridienne sont les suivants :

- Possibilité de libérer de la place à la cantine au moins une fois par semaine en favorisant le co-déjeuner ;
- les deux parents exercent une activité professionnelle, sont en stage de formation ou en recherche d'emploi ;
- la distance séparant le domicile de l'école ;
- l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

En fonction du nombre d'inscriptions et du nombre de places à la cantine, le conseil d'administration peut définir un roulement entre les familles pour permettre à chaque enfant de pouvoir profiter de la cantine.

Les inscriptions se font soit :

- Annuellement
- Mensuellement
- Occasionnellement

INSCRIPTIONS ANNUELLES

Compléter lisiblement le tableau ci-dessous, mettre une croix dans les cellules concernées

		Accueil du matin(2)				Repas et garde				Accueil du soir sur inscription préalable Départ échelonné jusqu'à 18h30			
		7h30 -7h50				11h45 – 13h35				16h00 – 18h30			
Nom de l'enfant	Classe	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V

(2) : un accueil du matin est à l'étude : pour des raisons d'organisation, merci de préciser votre besoin mais il ne donne en aucun cas lieu à une inscription définitive.

Nota : Parents enseignants : Inscrivez-vous de manière annuelle pour déterminer le nombre exact d'enfants inscrits. La régularisation devra se faire à la rentrée avec le planning annuel.

INSCRIPTIONS MENSUELLES

Le planning mensuel (voir annexe 4) devra être transmis dans la boîte aux lettres de la D'Kinderstub ou par email avant le 20 du mois précédent et une confirmation par email vous sera envoyée avant le 1er du mois en question. Les plannings seront traités selon les places disponibles.

Un accueil périscolaire est organisé tous les mercredis (hors vacances scolaires) de 7h30 à 18h30. Il est organisé en ½ journée (possibilité de prestations matin, après-midi, matin et/ou sans repas, après-midi /ou sans repas) 5€ la ½ journée chaque ½ journée et 5€ le repas. Les modalités d'inscription vous seront données à la rentrée 2015.

INSCRIPTIONS OCCASIONNELLES

En fonction des places restantes, des inscriptions occasionnelles pourront être admises. Les demandes devront se faire par mail au plus tard la veille du jour de l'inscription.

Date / Datum :

Signature des parents / Unterschrift der Eltern ::



Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle
 Ecole bilingue ABCM Jean Petit
 3a, rue du Florimont
 68040 INGERSHEIM
 +33 9 72 12 75 64 (école) +33 6 83 56 75 30 ou +33 9 72 12 75 00 (périscolaire)
<http://www.abcm-jeanpetit.eu> / dkinderstub@abcmzwei.org

A REMETTRE

TARIFICATION ET CONDITIONS DE REGLEMENT

ABCM

ABCM	Cotisation	240€ pour le 1 ^{er} enfant 220€ pour le 2 ^{ème} enfant 125€ pour le 3 ^{ème} enfant
	Coopérative scolaire (+ fournitures) maternelle	40€ pour le 1 ^{er} enfant 35€ pour le 2 ^{ème} enfant et plus
	Coopérative scolaire élémentaires	30€ pour le 1 ^{er} enfant 25€ pour le 2 ^{ème} enfant et plus

* Les Frais de scolarisation pour le 4^{ème} enfant sont gratuits.

- Je souhaite régler la cotisation ABCM par prélèvement automatique au 5 du mois, de octobre 2015 à juillet 2016 (autorisation de prélèvement à compléter en annexe 1SEPA + IBAN).
- Je souhaite régler la cotisation ABCM par chèque en totalité (à joindre impérativement lors de l'inscription) encaissé en septembre.
- Je souhaite régler la cotisation ABCM par prélèvement automatique début septembre et début janvier à parts égales (autorisation de prélèvement à compléter en annexe 1 SEPA +IBAN).
- Je règle la coopérative scolaire ABCM par chèque (à joindre impérativement lors de l'inscription) encaissé en septembre.

Les livres scolaires et cahiers d'exercices de l'élémentaire sont à la charge des parents qui les rembourseront à ABCM Zweisprachigkeit à réception de la facture. *Die Schulbücher in der Grundschule sind von den Eltern bei Erhalt der Rechnung an ABCM Zweisprachig keitzuerstatten.*

En cas de désistement avant la rentrée ou de départ en cours d'année, la cotisation d'adhésion reste due en totalité.

Im Falle des Rücktritts von der Einschreibung vor oder während des Schuljahres wird der Beitrag nicht zurückerstattet.

Date / Datum :

Signature des parents / Unterschrift der Eltern ::



A REMETTRE

D'KINDERSTUB

Les différents règlements seront exclusivement effectués par prélèvements mensuels entre les 5 et 15 de chaque mois.

		Tarif 1	Tarif Solidaire*
D'KINDERSTUB	Adhésion annuelle (1)	40€ pour le 1 ^{er} enfant 30€ pour le 2 ^{ème} enfant 20€ pour le 3 ^{ème} enfant	30€ pour le 1 ^{er} enfant 20€ pour le 2 ^{ème} enfant 10€ pour le 3 ^{ème} enfant
	Frais fixe annuels maternelles	400€ par enfant	300€ par enfant
	Frais fixe annuels élémentaires	200€ par enfant	150€ par enfant
	Dépôt de garantie	400€ par famille	

(1) une réduction de 10€ sera appliquée aux familles d'Ingersheim

* L'adhésion annuelle est gratuite pour le 4^{ème} enfant.

Tarif Solidaire		
Nombre de parts	Revenu fiscal de référence mensuel < à	Revenu fiscal de référence annuel < à
1,50	1 100,00 €	13 200,00 €
2,00	1 466,67 €	17 600,00 €
2,50	1 833,33 €	22 000,00 €
3,00	2 200,00 €	26 400,00 €
3,50	2 566,67 €	30 800,00 €
4,00	2 933,33 €	35 200,00 €
4,50	3 300,00 €	39 600,00 €

* Le **Tarif Solidaire** tient à favoriser la scolarisation d'enfants de familles à revenus modestes au sein de notre école.

➔ Merci de joindre un justificatif si vous êtes dans cette situation.

La Cotisation d'Adhésion à l'Association (servant à couvrir une partie des frais de fonctionnement de l'association, quel que soit l'usage qu'en font les familles) s'élevant à :, sera prélevée entre le 5 et le 15 septembre 2015 et **Non remboursable en cas de départ en cours d'année scolaire.**

La Contribution aux frais fixes permettant l'entretien des infrastructures (école + périscolaire) à la charge du périscolaire s'élevant à :, - €

Que je souhaite régler de la manière suivante soit :

- en totalité à l'inscription (1 seul prélèvement entre le 5 et le 15 septembre 2015) (Remboursable au prorata des mois scolaires non accomplis si versement en intégralité) (*autorisation de prélèvement à compléter en annexe 2 SEPA + IBAN*)
- en 10 prélèvements égaux échelonnés de septembre 2015 à juin 2016 (*autorisation de prélèvement à compléter en annexe 2 SEPA + IBAN*)

Les Chèques CESU sont acceptés pour régler les frais fixes.

Le dépôt de garantie s'élevant à : **400 €** sera prélevé le 5 juillet 2016 dans le cas où les conditions de participation indiquée en page 2 de ce dossier ne sont pas remplies.

Date / Datum :

Signature des parents / Unterschrift der Eltern ::

**A CONSERVER****Les Dons**

Le fonctionnement de l'Association D'Kinderstub repose sur un investissement des parents au bon fonctionnement du périscolaire. Le recours au bénévolat pour le fonctionnement de l'Association permet une maîtrise des coûts pour les familles au regard d'autres périscolaires.

Par ailleurs, en tant qu'employeur, nous favorisons un maintien des compétences aux postes clés en proposant des CDI à notre personnel et également l'insertion professionnelle au travers de contrats aidés de type CUI.

Nous souhaitons conserver un coût famille le plus raisonnable possible et espérons que les membres de l'Association adhèrent à ce principe en développant des dons volontaires qui permettront l'émission de reçus fiscaux.

Nota : Cette grille de dons vous est proposée à titre indicatif.

Notice d'utilisation de la grille indicative de dons

Pour vous aider à évaluer l'impact de votre don sur le fonctionnement de l'association, suivez les étapes suivantes :

1. Munissez vous de votre **dernier avis d'imposition** (2014 sur les revenus 2013).
2. Repérer votre **Revenu fiscal de référence (RFR)** et le **nombre de part** de votre foyer (au besoin en additionnant les différents avis d'imposition de la famille)
3. Le **RFR** et votre **nombre de part** vous permettent de **vous situer dans une grille** à gauche (grille 1, grille 2, grille 3, etc.)
4. En fonction du **nombre de vos enfants fréquentant l'école** et de votre mode d'**utilisation du périscolaire** (temps de garde, mercredis, cantine), identifiez la **colonne** vous correspondant, dans le bloc de **montants indicatifs de dons** correspondant à votre grille de revenus.
5. Choisissez **votre niveau de don** en fonction de l'impact qu'il aura sur le fonctionnement de l'association :

	Don ne permettant pas un maintien de l'équilibre budgétaire (risque élevé à court terme)
	Don permettant l'équilibre budgétaire en maintenant des dépenses maîtrisées
	Don favorisant le développement de l'Association

Utilisation faible : Jamais à 1 jour par semaine

Utilisation moyenne : 2 à 3 jours par semaine

Utilisation élevée : 4 jours par semaine

Mes revenus sont inférieurs à			1 enfant scolarisé à l'ABCM			2 enfants scolarisés à l'ABCM			3 enfants scolarisés à l'ABCM		
Parts fiscales père+mère	Rev mensuels	RFR père+mère	Utilisation périscolaire			Utilisation périscolaire			Utilisation périscolaire		
			Faible	Moyenne	Élevée	Faible	Moyenne	Élevée	Faible	Moyenne	Élevée
1,50	1 050 €	12 600 €	50	90	110	80	140	180	100	170	220
2,00	1 400 €	16 800 €	70	110	130	110	180	210	130	220	260
2,50	1 750 €	21 000 €	90	130	150	140	210	240	170	260	290
3,00	2 100 €	25 200 €									
4,00	2 800 €	33 600 €									
5,00	3 500 €	42 000 €									

Mes revenus sont inférieurs à			Utilisation périscolaire			Utilisation périscolaire			Utilisation périscolaire		
Parts fiscales père+mère	Rev mensuels	RFR père+mère	Faible	Moyenne	Élevée	Faible	Moyenne	Élevée	Faible	Moyenne	Élevée
1,50	1 350 €	16 200 €	150	210	240	260	360	410	340	470	530
2,00	1 800 €	21 600 €	180	240	270	310	410	460	400	530	590
2,50	2 250 €	27 000 €	210	270	300	360	460	510	470	590	660
3,00	2 700 €	32 400 €									
4,00	3 600 €	43 200 €									
5,00	4 500 €	54 000 €									

Coût réel après impôts								
69	89	99	119	152	168	155	195	218



Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle
Ecole bilingue ABCM Jean Petit
3a, rue du Florimont
68040 INGERSHEIM

+33 9 72 12 75 64 (école) +33 6 83 56 75 30 ou +33 9 72 12 75 00 (périscolaire)
<http://www.abcm-jeanpetit.eu> / dkinderstub@abcmzwei.org

A CONSERVER

			1 enfant scolarisé à l'ABCM			2 enfants scolarisés à l'ABCM			3 enfants scolarisés à l'ABCM		
Parts fiscales père+mère	Rev mensuels	RFR père+mère	Faible	Moyenne	Élevée	Faible	Moyenne	Élevée	Faible	Moyenne	Élevée
1,50	1 350 €	16 200 €	150	210	240	260	360	410	340	470	530
2,00	1 800 €	21 600 €	180	240	270	310	410	460	400	530	590
2,50	2 250 €	27 000 €	210	270	300	360	460	510	470	590	660
3,00	2 700 €	32 400 €	Coût réel après impôts			69	89	99	119	152	168
4,00	3 600 €	43 200 €							155	195	218
5,00	4 500 €	54 000 €									
Mes revenus sont inférieurs à			Utilisation périscolaire			Utilisation périscolaire			Utilisation périscolaire		
Parts fiscales père+mère	Rev mensuels	RFR père+mère	Faible	Moyenne	Élevée	Faible	Moyenne	Élevée	Faible	Moyenne	Élevée
1,50	1 800 €	21 600 €	200	300	350	340	510	600	440	660	780
2,00	2 400 €	28 800 €	250	350	400	430	600	680	560	780	880
2,50	3 000 €	36 000 €	300	400	450	510	680	770	660	880	990
3,00	3 600 €	43 200 €	Coût réel après impôts			99	132	149	168	224	254
4,00	4 800 €	57 600 €							218	290	327
5,00	6 000 €	72 000 €									
Mes revenus sont inférieurs à			Utilisation périscolaire			Utilisation périscolaire			Utilisation périscolaire		
Parts fiscales père+mère	Rev mensuels	RFR père+mère	Faible	Moyenne	Élevée	Faible	Moyenne	Élevée	Faible	Moyenne	Élevée
1,50	2 400 €	28 800 €	240	360	420	410	610	710	530	790	910
2,00	3 200 €	38 400 €	310	430	490	530	730	830	680	940	1070
2,50	4 000 €	48 000 €	380	500	560	650	850	950	840	1100	1220
3,00	4 800 €	57 600 €	Coût réel après impôts			125	165	185	215	281	314
4,00	6 400 €	76 800 €							277	363	403
5,00	8 000 €	96 000 €									
Mes revenus sont inférieurs à			Utilisation périscolaire			Utilisation périscolaire			Utilisation périscolaire		
Parts fiscales père+mère	Rev mensuels	RFR père+mère	Faible	Moyenne	Élevée	Faible	Moyenne	Élevée	Faible	Moyenne	Élevée
1,50	3 000 €	36 000 €	280	440	520	480	750	880	620	970	1130
2,00	4 000 €	48 000 €	380	540	620	650	920	1050	840	1190	1350
2,50	5 000 €	60 000 €	480	640	720	820	1090	1220	1060	1410	1570
3,00	6 000 €	72 000 €	Coût réel après impôts			158	211	238	271	360	403
4,00	8 000 €	96 000 €							350	465	518
5,00	10 000 €	120 000 €									
Mes revenus sont supérieurs			Utilisation périscolaire			Utilisation périscolaire			Utilisation périscolaire		
Parts fiscales père+mère	Rev mensuels	RFR père+mère	Faible	Moyenne	Élevée	Faible	Moyenne	Élevée	Faible	Moyenne	Élevée
			350	550	650	610	960	1140	810	1270	1510
			500	700	800	880	1230	1400	1170	1630	1850
			650	850	950	1140	1490	1660	1510	1970	2190
			Coût réel après impôts			215	281	314	376	492	548
									498	650	723

Pour chaque versement un reçu fiscal sera délivré : 66% du montant versé est récupérable fiscalement ex : pour 100€ versés à la D'Kinderstub vous pouvez déduire 66€ de vos impôts, soit un coût réel 33€).



A REMETTRE

En l'absence de dons significatifs permettant de maintenir une hausse maîtrisée des prestations, une hausse tarifaire sera à prévoir courant de l'exercice 2015-2016.

Périscolaire D'Kinderstub	Tarification validée lors de l'AG du 11 février 2015				Hypothèse : insuffisance des dons sur l'année 2015	
	2014/2015		2015/2016		AG décembre 2015 Révision de l'adhésion annuelle***	
		après impôts		après impôts	2015/2016	
					après impôts	
Adhésion annuelle*	870	287	40	40	870	870
Frais fixes annuels (20€/mois)	200	200	200	200	200	200
Total des Frais de garde mensuels 2 enfants >6 ans 2j/sem cantine et 4j/sem 18h30 (coût constant)	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300
Don à l'association D'Kinderstub **			870	287		
Coût Famille annuel	2 370	1 787	2 410	1 827	2 370	2 370

* à verser entre sept et octobre

** Le don peut être versé par virement bancaire mensuel.

En fin d'année, un reçu fiscal sera délivré : 66% du montant versé est récupérable fiscalement.

*** aucun reçu fiscal ne sera délivrée dans cette hypothèse

Par conséquent, je m'engage à faire un don € afin de soutenir le périscolaire de l'association.

Ce don peut être mensuel, trimestriel par virement bancaire (tout au long de l'année civile en cours) au nom de l'Association D'Kinderstub (coordonnées bancaires en annexe 5).

Date (Datum):

Signature (Unterschrift) :



Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle
Ecole bilingue ABCM Jean Petit
3a, rue du Florimont
68040 INGERSHEIM

+33 9 72 12 75 64 (école) +33 6 83 56 75 30 ou +33 9 72 12 75 00 (périscolaire)
<http://www.abcm-jeanpetit.eu> / dkinderstub@abcmzwei.org



A REMETTRE

Tarifs pour frais de garde

		Taux 1		Taux solidaire*	
		Maternelles	élémentaires	Maternelles	élémentaires
2015-2016	Matin	1,20€	1,20€	0,90€	0,90€
	Coût repas	4,30€	4,30€	4,30€	4,30€
	Frais Garde 4J/S	3,60€	3,10€	2,60€	2,10€
	Frais Garde 3J/S	3,10€	2,60€	2,10€	2,10€
	Frais Garde 2J/S	2,60€	2,10€	1,60€	1,10€
	Frais Garde 1J/S	2,60€	2,10€	1,60€	1,10€
	Occasionnel	3,60€	3,10€	2,60€	2,10€
	16h – 16H45	2,20€	1,40€	1,20€	0,70€
	16H45 – 17H45	2,10€	1,20€	1,10€	0,60€
	17H45 - 18H30	2,10€	1,20€	1,10€	0,60€

Les factures mensuelles des frais de garde sont transmises exclusivement par email et seront prélevées entre le 5 et le 15 du mois suivant.

Les frais de garde pour les enfants de moins de 6 ans sont récupérables par toutes les familles sous forme de crédit d'impôt.

En outre Les chèques CESU sont acceptés pour les enfants de moins de 6 ans, pour le règlement des frais de garde uniquement.

Il faut impérativement prévenir la D'Kinderstüb en cas d'absence quelque en soit le motif.

Nota :

Pour les absences où la structure n'a pas été prévenue : la prestation du midi sera facturée dans son intégralité.

Pour les absences où la structure a été prévenue moins de 48h et jusqu'à 10h le jour de l'absence : uniquement le prix du repas.

Pour les absences où la structure a été prévenue 48h avant l'absence : rien ne sera facturé.

Date (Datum):

Signature (Unterschrift):



Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle
 Ecole bilingue ABCM Jean Petit
 3a, rue du Florimont
 68040 INGERSHEIM
 +33 9 72 12 75 64 (école) +33 6 83 56 75 30 ou +33 9 72 12 75 00 (périscolaire)
<http://www.abcm-jeanpetit.eu> / dkinderstub@abcmzwei.org

A REMETTRE

ANNEXE 1 : Autorisation de prélèvement pour l'association ABCM

Veuillez remplir et signer le mandat de prélèvement SEPA.

-----*

A.B.C.M. **Zweisprachigkeit**

A.B.C.M. Zweisprachigkeit
 Siège de l'association
Association enregistrée au Tribunal d'instance de Haguenau sur le volume XXV/III feuillet N°4
 SIRET : 383 365 028 00130

N° NATIONAL EMETTEUR : 607178
 Identifiant du créancier / Identifikationsnummer des Zahlungsempfängers

SEPA
Espace unique de paiement en euros

Référence unique du mandat - à compléter par le créancier / Mandatsreferenz - vom Zahlungsempfänger auszufüllen

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

SEPA-Lastschrift-Mandat

Mit der Unterzeichnung des SEPA-Lastschrift-Mandates ermächtige ich den Zahlungsempfänger die Zahlung von meinem Konto mittels SEPA-Lastschrift einzuzahlen. Zugleich weise ich mein Finanzinstitut an, die Zahlung meinem Konto zu belasten.

Hinweis: Ich kann innerhalb von 8 Wochen, beginnend mit dem Belastungsdatum, die Rückstattung des belasteten Betrages verlangen. Es gelten dabei die mit meinem Finanzinstitut vereinbarten Bedingungen.

Type de paiement / Zahlungsart	<input type="checkbox"/> Répétitif / Wiederkehrend	<input type="checkbox"/> Ponctuel / Einmalig
Nom du débiteur / Name des Zahlungspflichtigen	Nom et prénom / Name und Vorname	
Votre adresse / Anschrift	Numéro et nom de la rue / Strasse und Hausnummer	
	Code postal et ville / Postleitzahl und Ort	
Nom de la banque / Finanzinstitut	BIC/SWIFT (Bank Identifier Code)	
Les coordonnées de votre compte / Konto	IBAN (International Bank Account Number)	
Signature(s) / Unterschrift(en)	Lieu et date / Ort und Datum	



Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle
Ecole bilingue ABCM Jean Petit
3a, rue du Florimont
68040 INGERSHEIM

+33 9 72 12 75 64 (école) +33 6 83 56 75 30 ou +33 9 72 12 75 00 (périscolaire)
<http://www.abcm-jeanpetit.eu> / dkinderstub@abcmzwei.org



A REMETTRE

ANNEXE 2 : Autorisation de prélèvement pour l'association D'Kinderstub

Veillez remplir et signer le mandat de prélèvement SEPA.

Nota : Si vous souhaitez les modifier, veuillez remplir et signer le mandat de prélèvement SEPA.

ANNEXE 2 – MODELE DE FORMULAIRE UNIQUE DE MANDAT

Référence unique du mandat		MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA												Nom du créancier et logo	
<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (NOM DU CREANCIER) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (NOM DU CREANCIER).</p> <p>Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,</p> <p>Veillez compléter les champs marqués *</p>															
1	Votre Nom	*.....1													
		Nom / Prénoms du débiteur													
2	Votre adresse	*.....2													
		Numéro et nom de la rue													
3		*.....3													
		Code Postal Ville													
4		*.....4													
		Pays													
5	Les coordonnées de votre compte	*.....5													
		Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)													
6	6													
		Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)													
7	Nom du créancier	*.....7													
		D'KINDERSTUB													
		Nom du créancier													
8	ICS	FR3 5 ZZ Z5 68479.....8													
		Identifiant créancier SEPA													
9		* 3 A Rue du Florimont.....9													
		Numéro et nom de la rue													
10		* 68040 INGERSHEIM.....10													
		Code Postal Ville													
11		FRANCE.....11													
		Pays													
12	Type de Paiement	* Paiement récurrent / répétitif <input type="checkbox"/> Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>													
13	Signé à	*.....2 JJ MM AAAA.....13													
		Lieu Date													
14	Signature(s)	*Veillez signer ici													
<p>Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque</p>															
14	Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.														
15	Code identifiant du débiteur	*.....14													
		Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque													
15		*.....15													
16	Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)	*.....16													
		Nom du tiers débiteur: si votre paiement concerne un accord passé entre (NOM DU CREANCIER) et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.													
16		*.....16													
		Code identifiant du tiers débiteur													
17		*.....17													
		Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.													
17		*.....17													
		Code identifiant du tiers créancier													
18	18													
		Code identifiant du tiers créancier													
19	Contrat concerné19													
		Numéro d'identification du contrat													
19	19													
		Description du contrat													
20	20													
		Description du contrat													
A retourner à:												Zone réservée à l'usage exclusif du créancier			

1 La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
2 Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères



Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle
Ecole bilingue ABCM Jean Petit
3a, rue du Florimont
68040 INGERSHEIM

+33 9 72 12 75 64 (école) +33 6 83 56 75 30 ou +33 9 72 12 75 00 (périscolaire)
<http://www.abcm-jeanpetit.eu> / dkinderstub@abcmzwei.org



A REMETTRE

ANNEXE 3

ENVIRONNEMENT LINGUISTIQUE / SPRACHLICHES UMFELD
y compris dialecte / einschließlich Dialekt

UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS NOUVELLEMENT INSCRITS /
NUR BEI NEUEINSCHREIBUNG

Langue maternelle
Muttersprache

Langue parlée avec l'enfant
*Mitdem Kind gesprochene
Sprache*

Langues parlées entre adultes
*Unter den Erwachsenen
gesprochene Sprachen*

Mère / Mutter

Père / Vater

**Grands-parents
maternels / Großeltern
mütterlicherseits**

**Grands-parents
paternels / Großeltern
väterlicherseits**

Nourrice / Tagesmutter

Autres / Sonstige

Langues parlées par l'(es) enfant(s) / Vom Kind gesprochene Sprachen: _____

Langues comprises par l'(es) enfant(s) / Vom Kind verstandene Sprachen : _____



Ecole A.B.C.M. Zweisprachigkeit

D'KINDERSTUB



Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle
 Ecole bilingue ABCM Jean Petit
 3a, rue du Florimont
 68040 INGERSHEIM
 +33 9 72 12 75 64 (école) +33 6 83 56 75 30 ou +33 9 72 12 75 00 (périscolaire)
<http://www.abcm-jeanpetit.eu> / dkinderstub@abcmzwei.org

A CONSERVER

ANNEXE 4 : Planning d'inscriptions mensuelles

Inscriptions mensuelles pour le mois de :

Nom :Prénom :Classe :

Accueil des enfants	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Accueil du matin 7h30-7h50																															
Repas et garde 11h45-13h35																															
Accueil du soir 16h-18h30																															

Merci de mettre une croix dans les cellules sélectionnées

La confirmation de la prise en compte de l'inscription vous sera donnée dans les 48 heures (hors mercredi et week-end)

Merci de nous prévenir le plus rapidement possible par mail à : dkinderstub@abcmzwei.org
 Ou par tel au :09.72.12.75.00

Il faut impérativement prévenir la D'Kinderstüb en cas d'absence quelque en soit le motif.
 Les frais de garde pour les enfants de moins de 6 ans sont récupérables par toutes les familles sous forme de crédit d'impôt.

Les plannings doivent être transmis le 20 du mois précédent, une confirmation vous sera envoyée par mail au plus tard le 1er du mois.

un accueil du matin est à l'étude : pour des raisons d'organisation, merci de préciser votre besoin mais il ne donne en aucun cas lieu à une inscription définitive.

**ANNEXE 5 :**

En l'absence de dons significatifs permettant de maintenir une hausse maîtrisée des prestations, une hausse tarifaire sera à prévoir courant de l'exercice 2015-2016.

Périscolaire D'Kinderstub	2014/2015		2015/2016		2015/2016	
	après impôts		après impôts		après impôts	
Adhésion annuelle*	870	287	40	40	870	870
Frais fixes annuels (20€/mois)	200	200	200	200	200	200
Total des Frais de garde mensuels 2 enfants >6 ans 2j/sem cantine et 4j/sem 18h30 (coût constant)	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300
Don à l'association D'Kinderstub **			870	287		
Coût Famille annuel	2 370	1 787	2 410	1 827	2 370	2 370

Hypothèse : insuffisance des dons sur l'année 2015

Tarification validée lors de l'AG du 11 février 2015

AG décembre 2015 Révision de l'adhésion annuelle***

* à verser entre sept et octobre

** Le don peut être versé par virement bancaire mensuel.

En fin d'année, un reçu fiscal sera délivré : 66% du montant versé est récupérable fiscalement.

*** aucun reçu fiscal ne sera délivré dans cette hypothèse

Par conséquent, je m'engage à faire un don € afin de soutenir le périscolaire de l'association.

Ce don peut être mensuel, trimestriel par virement bancaire (tout au long de l'année civile en cours) au nom de l'Association D'Kinderstub).

BP ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE	
Titulaire du compte/Account holder	Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.
ASSOCIATION D'KINDERSTUB	
5 RUE DU FLORIMONT 68040 INGERSHEIM	
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement	
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1760 7000 0170 1985 3419 648	BIC (Bank Identification Code) CCBPPFRPSTR
Code Banque 17607	Code Guichet 00001
N° du compte 70198534196	Clé RIB 48
Domiciliation/Paying Bank CANTON VERT	